



Représentation d'un héritier par un avocat ou un notaire

Par tinou82

Bonjour,
Succession de ma gd mère. Héritiers les 5 petits enfants. 3 d'un côté 2 de l'autre. Est ce qu'un avocat ou un notaire peut me représenter voir même représenter 1 de mes frères et moi même, au vues des conflits familiaux?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Ce serait plus clair de faire des phrases.
Vous pouvez donner une procuration à qui vous voulez.
Mais veillez à ce que cette procuration précise bien son objet.

Par tinou82

1 de mes frères et moi sommes en conflits avec le reste des héritiers (mon frère aîné, ma cousine et mon cousin). Je souhaite savoir si un avocat ou un notaire peut me représenter dans la succession de ma grand mère.

Par yapasdequoi

Bah oui : Donnez lui une procuration.

Mais son pouvoir (à part impressionner votre fratrie ?) est limité à ce que vous indiquerez dans la procuration et aussi par les limites de la loi.

Vous (ou votre mandataire) ne pourront pas forcer les autres héritiers à agir contre leur volonté.
Le cas échéant, il faudra recourir au juge.

Par tinou82

Merci pour votre réponse. Cela va m'aider.